



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 29 juin 2016 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidat-e-s du centre de **POITIERS** (86) à :

EPIN Justine
LAERA Séréva
MASSET Justine [avec les félicitations du jury]

Fait à Paris, le 29 juin 2016,
le président de jury,

Arielle BONNEFOY



La liste est publiée sous réserve d'erreur matérielle.